



Auvergne-
Rhône-Alpes



Référentiel technico-économique ovin viande (conjoncture 2022)

POUR BIEN CONSTRUIRE UN PROJET OVIN



Ce document, destiné aux *conseillers d'entreprise et conseillers ovins*, explicite les définitions et critères technico-économiques pour construire, installer, réorienter un projet ovin.

DÉFINITIONS

Brebis

Un bilan de reproduction peut être calculé par lutte ou pour une campagne.

Lorsqu'il y a une seule période de lutte, les critères zootechniques du bilan de reproduction peuvent être rapportés à la femelle (de plus de 6 mois) destinée à la reproduction.

Avec plusieurs périodes de lutte par an (chaque lutte correspond souvent à un rattrapage de la lutte précédente), une accélération du rythme d'agnelage (des brebis mettent bas plusieurs fois sur une même campagne) et/ou lorsque les agnelles sont conservées sur plusieurs périodes de naissance (printemps et automne par exemple) il est très difficile voire impossible de calculer, à l'échelle de la campagne, le nombre de femelles destinées à la reproduction.

On préfère donc raisonner à partir d'un critère technico-économique : l'Effectif Moyen Présent (EMP) de femelles (de plus de 6 mois).

Les deux approches (zootechnique et technico-économique) sont complémentaires.

Exemple pour une troupe sans variation d'effectif

L'Effectif Moyen Présent de 600 femelles passe par un minimum de 581 et un maximum de 623.

Femelles de + de 6 mois		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Effectif moyen présent
Effectif début de mois		597	596	595	594	588	623	581	610	607	605	602	597		
E N T R E E S	Agnelles nées à l'automne N-1					37								37	
	Agnelles nées en hiver							36						36	
	Agnelles nées au printemps N											37		37	
S O R T I E S	Femelles mortes	1	1	1	6	2	2	7	3	2	3	2		30	
	Femelles réformes						40					40		80	
Effectif fin de mois		596	595	594	588	623	581	610	607	605	602	597	597		600

COLLECTION RÉFÉRENCES



Agneaux

L'agneau d'herbe

Il naît de janvier à mai afin de profiter au maximum de la pousse d'herbe printanière.

Il peut être complété avec du concentré ou non, dès la naissance ou à partir du sevrage, fini à l'herbe ou en bergerie.

Il est abattu entre 110 et 210 jours à un poids vif de 35 à 42 kg, suivant le type racial et le sexe. Le rendement poids de carcasse /poids vif est de 46 %, et celui poids viande /poids de carcasse varie de 75 à 85 %.

Les ventes débutent en mai.

La dénomination "agneau gris" ou "agneau de report" est utilisée pour les agneaux les plus âgés, finis avec du concentré en bergerie et vendus entre 7 et 10 mois avec un rendement plus faible.

L'agneau de bergerie

Nourri exclusivement au concentré, il est abattu à 80-130 jours (selon la vitesse de croissance et l'état d'engraissement).

Son poids varie de 30 à 40 kg vifs suivant la race, le sexe et le débouché commercial. Avec un rendement poids de carcasse /poids vif de 48 %, le poids de carcasse varie de 15 à 22 kg. Le rendement poids viande/poids de carcasse est compris entre 80 et 90 %.

L'agneau léger, de 24 à 30 kg vif à 60 à 80 j, est destiné au marché du Sud de la France ou à l'exportation ; son rendement est plus élevé car son appareil digestif (panse) n'est pas encore développé.

Balance d'inventaire animaux

L'équilibre de la balance d'inventaire d'animaux est une condition *sine qua non* de fiabilité des résultats techniques de l'atelier ovin. Cela concerne toutes les catégories d'animaux. Sa vérification est indispensable.

Exemple de balance agneaux :

D'un côté les sorties d'agneaux (morts, conservés pour le renouvellement, vendus, autoconsommés) et en stock fin (qui correspondent au stock début de la campagne suivante et donc conditionnent la fiabilité des résultats de celle-ci).

De l'autre les agneaux en stock au début de la campagne (en pratique ce nombre est le plus difficile à connaître car correspondant à la date la plus ancienne) et les agneaux nés.

Sorties d'agneaux		Entrées d'agneaux	
Agneaux morts	24	Stock début	? (8)
Agneaux conservés	20	Agneaux nés	160
Agneaux vendus	110		
Agneaux en stock fin	9		
Agneaux autoconsommés	5		
TOTAL	168	TOTAL	168

REPRODUCTION

Principales races des brebis de la zone

Rustiques	Prolifiques	Bouchères saisonnées	Bouchères désaisonnées
Bizet BMC Limousine Noire du Velay Rava	Grivette Romane	Hampshire Mouton Charollais Rouge de l'Ouest Southdown, Suffolk, Texel, Vendéen	Charmoise Ile-de-France

A cela s'ajoute la brebis F1 issue d'un croisement entre une brebis rustique ou prolifique et un bélier de races bouchères : BMC*IDF, GRIVETTE*IDF, LIMOUSINE*SUFFOLK, RAVA*IDF, RAVA*SUFFOLK, ...

Saison sexuelle et contre saison

La durée du cycle sexuel est d'une durée moyenne de 17 jours (+/- 2 jours).

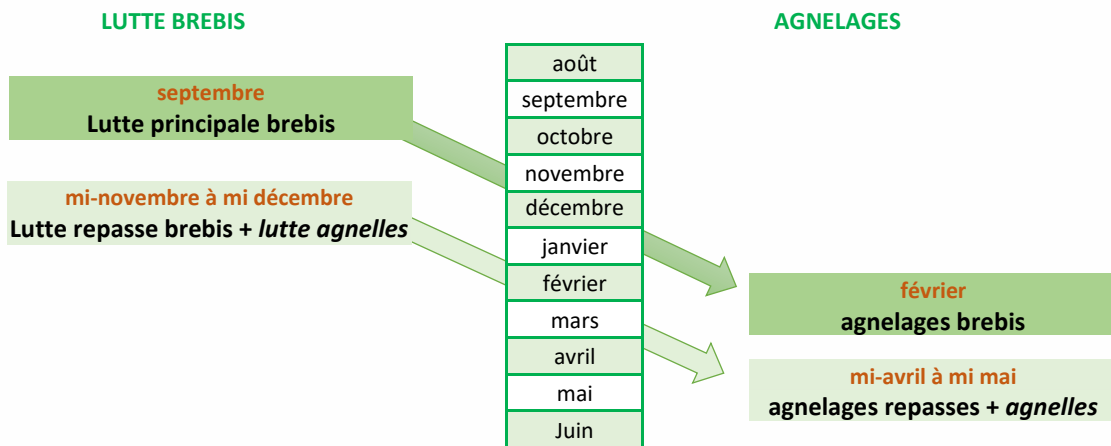
La durée de gestation pour une brebis est de 147 jours (+/- 5 jours).

La saison sexuelle des brebis correspond aux jours de durée décroissante (soit d'août à décembre). A cette période, le taux de fertilité recherché est de 80 % pour les agnelles, 97 % pour les adultes.

En contre-saison (de février à mai), la fertilité naturelle des brebis de races dessaisonnées est de 75 %, celle des races herbagères de 60 % avec synchronisation des chaleurs.

Une seule période de mise bas par an, au printemps (races à viande)

Pour produire des agneaux à l'herbe



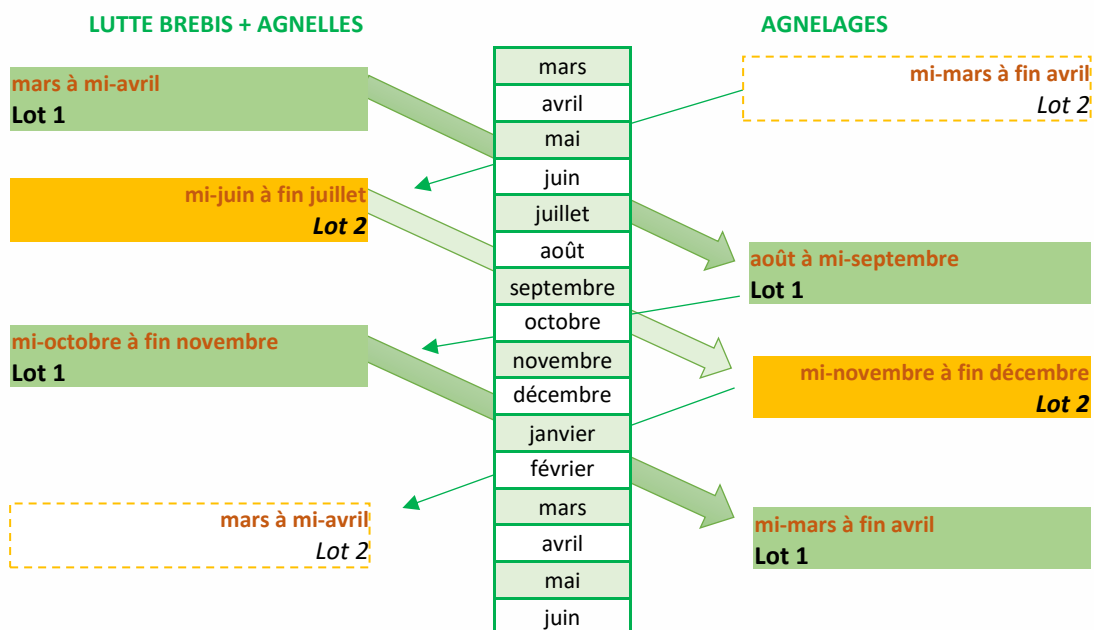
La lutte des brebis à l'automne, en saison sexuelle, dure généralement 5 semaines. L'agnelage principal est centré sur février et la croissance des agneaux est calée sur la pousse de l'herbe.

Les agnelles sont luttées à partir de 9 mois, quand elles sont suffisamment développées (au moins les 2/3 du poids adulte). Elles constituent, avec les brebis vides de la lutte principale, le second lot d'agnelage.

L'objectif est d'atteindre un taux de mise bas annuel supérieur à 91 % pour l'ensemble brebis + agnelles.

Lutte tous les 4 mois – 3 périodes d'agnelage par an (races rustiques et prolifiques)

Pour produire des agneaux de bergerie toute l'année



Les luttes d'automne et d'été durent généralement de 4 à 5 semaines. Celles de printemps une semaine de plus car la fertilité à cette période est moindre. La lutte principale d'un lot est toujours une lutte de repasse du lot précédent. Les agnelles de renouvellement sont souvent conservées sur chaque période d'agnelage, elles mettent bas entre 15 (en saison) et 20 mois (en contre-saison).

Les femelles ayant mis bas sont systématiquement remises en lutte très rapidement (déduction des mortes et des réformes), car l'objectif est d'atteindre un taux de mise bas annuel supérieur à 1.10 pour l'ensemble brebis + agnelles. Dans certains systèmes, le lot 1 peut être lutté 15 jours plus tard au printemps (mi-mars).

Critères de reproduction

Taux de mise bas Nombre de mises bas (avortements compris) * 100
/ effectif femelles (EMP)

Taux de prolificité Nombre d'agneaux nés (vivants et morts) * 100 / nombre de mises bas

Taux de mortalité agneaux Nombre d'agneaux morts * 100 / nombre d'agneaux nés

Taux de productivité numérique Nombre d'agneaux vendus et conservés*100
/ effectif femelles (mises à la reproduction *OU* EMP)

Analyser un bilan de reproduction (en rythme de croisière)

Ces données sont à mettre en cohérence avec la conduite de reproduction pratiquée sur l'exploitation.

Taux satisfaisants	Races désaisonnées	Races prolifiques (pures ou croisées)	Races saisonnées
Mise bas annuel	> 110%	> 110%	> 92 %
Prolificité	> 140%	> 180%	> 150%
Mortalité agneaux	< 15%	< 20%	< 13%
Productivité numérique	> 130%	> 160%	> 120%

Taux de renouvellement des brebis = Taux de réforme des brebis + Taux de mortalité des brebis	14 % + 6 % = 20%
Taux de renouvellement des béliers	30 %
Brebis/bélier en saison sexuelle *	30 à 35
Brebis/bélier en contre-saison *	20 à 25

* Le nombre de béliers jeunes (à partir de 18 mois) dans le haras peut influencer le ratio brebis/bélier, un jeune bélier saillit moins de brebis.

Astuces :

- Il est préférable de mettre des béliers expérimentés lors de la lutte des agnelles, ils sont plus actifs.
- La lutte des agnelles doit se faire de manière spécifique sans mélange avec des brebis.
- L'utilisation d'un bélier vasectomisé présent 15 jours avant l'introduction des béliers entiers pour la mise en lutte permet d'améliorer la fertilité et la prolificité sur le premier cycle, mais aussi de regrouper les mises bas.

SYSTEME FOURRAGER

Niveau de chargement au pâturage (ha pâturé selon la période)

Systèmes	Printemps	Eté	Fin été - Automne
Montagnes (brebis / ha)	15 à 20	10 à 15	5 à 10
Herbagers (brebis suitées / ha)	12 à 15	7 à 12	6 à 8

Valeur des UGB techniques par catégorie pour réaliser les prévisions fourragères

- Brebis rustique = 0,15 UGB / brebis herbagère = 0,17 UGB
- Bélier = 0,15 UGB
- Agneau et Agnelle de plus de 6 mois = 0,07 UGB
- Agneau sevré = 0,05 UGB
- Agneau non sevré = 0,03 UGB

Production de fumier : 4 à 5 kg / jour hiverné/ brebis avec 70 à 100 kg de paille litière utilisée annuellement par brebis

ALIMENTATION

Consommation de concentré et de fourrages

Ce critère global peut être décliné par catégorie animale en année « normale », il est nécessaire d'ajuster les quantités en cas d'aléas climatiques.

Catégories animales	Séjour en bâtiments	Concentré	Fourrage
Brebis herbagère	~ 3 semaines à 2 mois	30 à 80 kg	90 à 150 kg MS
Agnelle complémentée à l'herbe du sevrage à la lutte	0	15 à 35 kg	0
Agneau d'herbe complémenté	0	40 à 50 kg	0
Agneau d'herbe fini en bergerie	de 2 à 10 semaines	30 à 80 kg	10 à 30 kg MS
Brebis rustique	Selon séjour en bergerie (durée hivernage, agnelage d'été en bergerie)	40 à 60 kg (dans le cas d'1 agnelage par an) 60 à 90 kg (dans les systèmes d'agnelages accélérés)	200 à 350 kg MS
Agnelle élevée en bergerie, du sevrage à la lutte	140 à 160 jours	70 à 100 kg	100 à 150 kg MS
Agneau mâle de bergerie	100 à 130 jours	80 à 90 kg	30 kg MS
Agneau femelle de bergerie	90 à 120 jours	70 à 80 kg	25 kg MS
Agnelet	70 à 80 jours	25 à 35 kg	15 kg MS

Poudre de lait 12,5 kg par agneau à l'allaitement artificiel

Minéraux (sel + oligo-éléments) 4 à 6 kg

Comme pour les agneaux les variations de stock de concentré sont à prendre en compte.

Exemple :

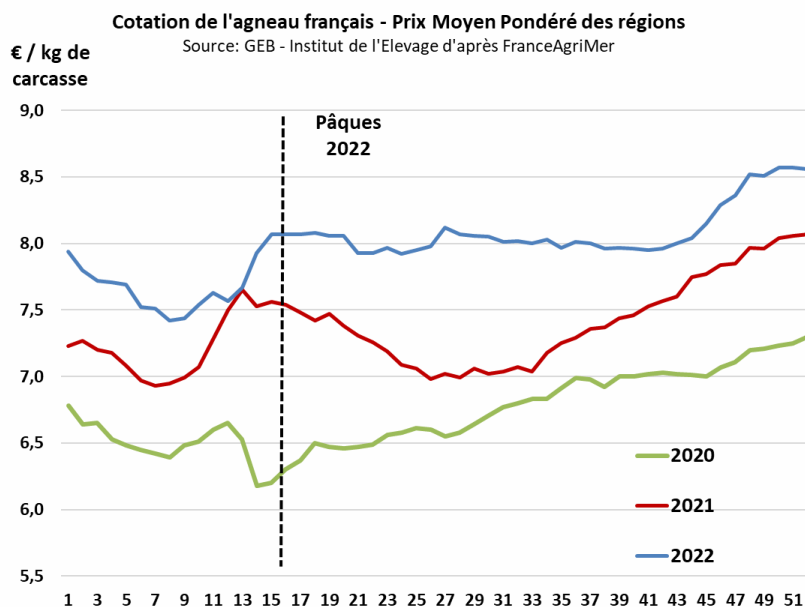
+	+	+	-	-	=
Stock début	Achat	Récolte	Vente	Stock fin	Distribué aux animaux
2.0 t	4.0 t	10.0 t	2.0 t	1.0 t	13.0 t

PRODUITS

Agneaux

Agneau lourd : moyenne annuelle : 7,98 € par kgc avec des variations mensuelles et selon le mode de commercialisation (livraison par l'éleveur ou collecte par l'opérateur commercial).

Agneau léger : 90 € par tête pour un poids moyen de 26 kgv



Réformes (pour un bon état)

Catégorie	Brebis de réforme herbagère	Brebis de réforme rustique
De janvier à mai (avant la fin de période de détention obligatoire)	80 à 90 € / tête	45 € à 70 € / tête
De juin à décembre	75 à 85 € / tête	45 € à 70 € / tête

Prix des béliers de réformes : 90 à 130 €/tête

Laine

Globalement la laine n'est pas collectée en ferme ces derniers temps.

	Quantité /brebis	Prix / kg
Brebis rustique	1.3 à 2 kg	0 à 0.2 €/kg
Brebis herbagère	2 à 3.0 kg	0.1 à 0.3 €/kg

ACHATS DE REPRODUCTEURS

Catégorie	Prix par tête
Brebis	140 à 200 € selon possibilité de tri des animaux ou non
Agnelle rustique de 4 mois environ	150 € à 180 € selon la génétique
Agnelle rustique entre 6 et 7 mois	170 à 230 € selon l'âge et la génétique
Agnelle « race lourde » et Romane de moins de 6 mois	160 à 180 € selon la génétique
Agnelle « race lourde » et Romane entre 6 et 12 mois	180 à 270 € selon l'âge et la génétique
Béliers de moins de 6 mois (inscrit)	450 à 550 €
Béliers de plus de 6 mois (inscrit)	500 à 600 €
Béliers vasectomisés	250 €
Béliers de 2 ^{nde} main	250 à 300 €

AIDES

Spécifiques ovines (2022)

Aide	Montant	Conditions
Aides de base par brebis, avant modulation	22,08 €	0.5 agneau vendu/brebis/an Avoir minimum 50 brebis
500 premières brebis	+ 2 €	Transparence PAC possible pour les GAEC
Nouveaux producteurs	+ 6.50 €	Début d'une activité d'élevage ovin entre le 1er février 2020 et le 31 janvier 2023

Remarque : rétopolation de l'effectif primé si moins de 0.5 agneau vendu par brebis

ICHN ovine (2022) avant stabilisateur

Pour les EA avec plus de 50 % d'UGB ovine, la part variable de l'ICHN des 50 premiers ha est majorée. A titre indicatif, pour un chargement défini, montant par ha, ci-dessous les montants bruts avant stabilisateur par zone. Les valeurs retenues sont différentes d'un département à l'autre.

Tranches d'ha Système extensif (0,3 à 1,5 UGB/ha)	Zone défavorisée simple	Montagne de moins de 1000 m	Montagne de plus de 1000 m
25 premiers ha	150,3 €	315,3 €	328,5 €
de 25 à 50 ha	123,5 €	233,5 €	242,3 €
de 50 à 75 ha	70 €	70 €	70 €
Soit un montant maximum par part économique	8 595 €	15 220 €	16 020 €

CHARGES OPERATIONNELLES

Alimentation

Catégorie	Prix indicatif observé en 2022 (€ / tonne brute)
Céréales autoconsommées	230 €/tonne
Méteils autoconsommés (80 % céréales + 20 % protéagineux)	250 €/tonne
Céréales achetées	300 €/tonne
Maïs grain	325 €/tonne
Tourteau colza	450 €/tonne
Luzerne déshydratée	300 €/tonne
Sel pur	365 €/tonne
CMV (par seau)	1300 à 1600 €/tonne
Aliment concentré brebis	435 €/tonne
Aliment concentré engraissement agneau (17 à 18 % MAT)	450 €/tonne
Aliment complémentaire azoté	520 €/tonne
Poudre de lait pour allaitement artificiel (Protéines 100% laitières)	3 200 €/tonne
Paille rendue ferme	90 à 110 € / tMS
Paille en andain	25 à 40 € / tMS

Données issues des fermes suivies dans le dispositif Inosys Réseau d'Élevage	Charges opérationnelles d'alimentation (€ / brebis)	Quantité de concentrés kg / brebis	% concentrés prélevés	Quantité de concentrés (kg) / kgc d'agneau produit
Systèmes ovins spécialisés herbagers	60 à 80	180 à 240	25 %	6 à 10
Systèmes ovins-bovin viande herbagers	55 à 75	170 à 240	30 %	6 à 12
Systèmes ovins spécialisée montagne	60 à 85	170 à 270	25 %	7 à 10

Frais divers d'élevage (reproduction, identification, tonte, petites fournitures, cotisations spécifiques, litière non comprise)

Par brebis rustique	8 à 12 €
Par brebis herbagère	7 à 11 €

Synchronisation avec Eponge et PMSG : 6 € à 7 € / brebis selon dosage PMSG
 Implants de mélatonine : 6.50 €
 Insémination animale : 10 à 12 € / brebis avec synchronisation
 Constat de gestation : 1,10 € / brebis
 Tonte : 2 à 2,2 € / brebis
 Frais d'entretien* du chien de conduite : 500 à 600 €
 * vétérinaires (sans frais d'urgence) + alimentaires

Frais vétérinaire

Par brebis rustique	7 à 10 €
Par brebis herbagère	9 à 12 €

Frais d'abattage et de découpe

Frais d'abattage	0.8 à 1,3 €/kgc
Frais de découpe + mise sous vide	1.5 à 2 €/kgc

CAPITAL MOBILISÉ PAR L'ATELIER

Investissements spécifiques à la production ovine (prix neuf) :

Clôtures (hauteur 80 cm avec 1 rang de barbelé)	2 à 2.2 € / ml
Filet électrique (50 m)	1.6 € / ml
Chien de conduite et de protection	500 à 800 € / chiot
Construction tunnel isolé avec équipement de base (30 m de long)	170 à 200 € / m ²
Construction tunnel isolé avec tapis d'alimentation (30 m de long)	300 à 400 € / m ²
Aménagement de bâtiment existant	100 à 120 € / brebis
Parc de contention fixe selon équipement	4 000 à 15 000 €

Aides possibles : FEADER 201, appel à projets protection des troupeaux, aides conseil départemental

Cheptel Reproducteur (valeur capital)

Catégorie	Prix par tête
Bélier	250 €
Brebis	120 €
Agnelle	150 €

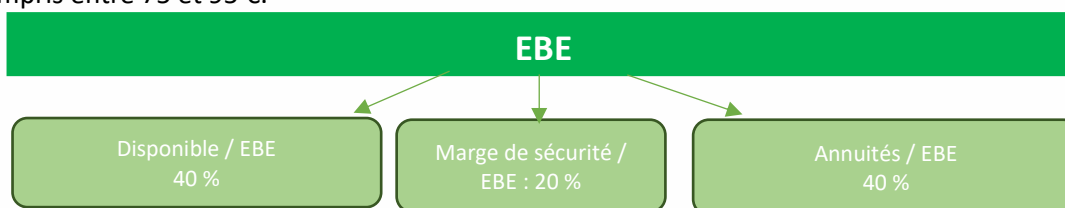
REPERES ECONOMIQUES

Marge brute, avec aides spécifiques ovines mais sans ICHN ni DPB

Systèmes ovins spécialisés montagne	80 à 120 € / brebis
Systèmes ovins spécialisés herbagers	80 à 110 € / brebis
Systèmes ovins-bovin viande herbagers	80 à 120 € / brebis

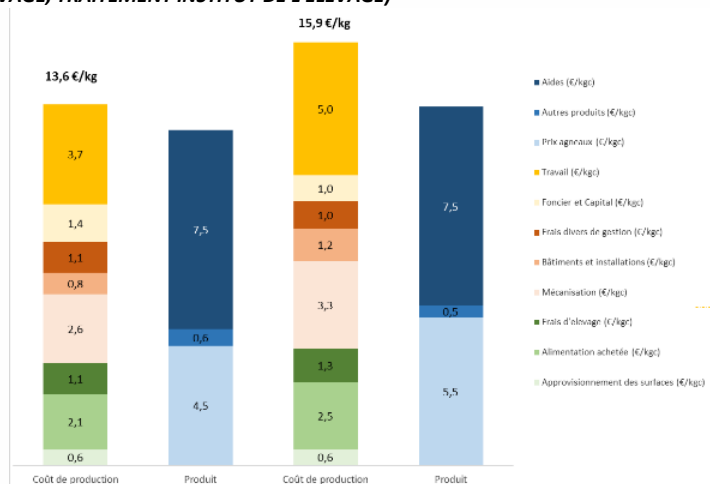
Excédent brut d'exploitation

Dans les systèmes ovins spécialisés, l'EBE à viser est de **55 000€ / UMO**. Ramené à la brebis, il est compris entre 75 et 95 €.



REPÈRES COUPROD SYSTÈMES HERBAGERS (CAMPAGNE 2021)

(SOURCE : RESEAUX D'ELEVAGE, TRAITEMENT INSTITUT DE L'ELEVAGE)





Document édité par l'Institut de l'Élevage
 149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
 Mars 2023 - ISSN : en cours
 Référence Idele : 0023 301 029
 Crédit photos : Chambres d'agriculture, Institut de l'Élevage

Rédaction :

Lucille GUYARD - Chambre d'agriculture de l'Allier – lguyard@allier.chambagri.fr - Tél : 06 47 91 06 81
Philippe ALLAIX - Chambre d'agriculture de la Loire - philippe.allaix@loire.chambagri.fr - Tel : 06 30 17 98 66
Fabrice VASSORT - Chambre d'agriculture de la Haute-Loire - fvassort@haute-loire.chambagri.fr - Tel : 06 85 25 74 30
Gaïane SEYCHAL - Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme - g.seychal@puy-de-dome.chambagri.fr - Tel : 07 88 86 96 69
Mélanie BEAUMONT-VERNIERE - Chambre d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes – melanie.beaumont@aura.chambagri.fr –
 Tél. : 07 86 12 90 84
Marie MIQUEL – Institut de l'Élevage – marie.miquel@idele.fr – Tél. : 06 74 35 43 37

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

Label Qualité 2020/2023

Confédération Nationale de l'Élevage
CNE